

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Réseau Papillon
MD - AM
N° 2019-D-450

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RESEAU PAPILLON - CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE "NOËL PILE POIL" LE VENDREDI 20 DECEMBRE 2019 A MOUTHIERS SUR BOËME

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée entre GrandAngoulême pour le Réseau Papillon et le Collectif blOp (interjection), Ecole municipale de Musique – 21 rue Voltaire 33270 Floirac.

Article 2 – La convention prévoit qu'une lecture musicale intitulée « Noël Pile poil » comprenant la lecture des ouvrages « Noël Pile poil » de Birdie Black et Rosalind Beardshow et « Joyeux Noël Splat ! » par Frédéric Jouveaux, comédien, et Jean-Philippe Tomasini, musicien aura lieu le vendredi 20 décembre 2019 à Mouthiers sur Boëme.

Article 3 – La participation de GrandAngoulême s'élèvera à 745,43 € TTC.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **29 octobre 2019**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30/10/19**
Publié ou notifié,
Le **30/10/19**